

OUI, je fais un don pour soutenir la restauration des enduits intérieurs de la chapelle Notre-Dame de Bon secours. J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine appartenant à l'abbaye de Bellefontaine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Mon don est deeuros et je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

sur le revenu de solidarité sur la fortune sur les sociétés

Chèque à l'ordre : « Fondation du Patrimoine - Chapelle ND de Bon Secours - Bégrolles-en-Mauges »

Pour les **particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100 euros = 66 euros d'économie d'impôt
- ou de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 euros.

Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 euros. Un don de 100 euros = 75 euros d'économie d'impôt

Pour les **entreprises**, votre don donne droit à une réduction de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires. Un don de 500 euros = 300 euros d'économie d'impôt

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration de revenus.

Nom ou société :

Adresse :

Code postal :Ville.....

Adresse email :Tél :

Comment faire votre don ?

► Par courrier

Envoyer ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à :
Fondation du patrimoine Maine-et-Loire - 6 bis rue des Arènes - BP 92331 - 49023 ANGERS Cedex 02
Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque

► Par Internet Faites votre don en ligne sur notre site Internet sécurisé :

► www.fondation-patrimoine.org/2277

► **Flashez ce QR Code** à l'aide de votre Smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet !



Réalisation Crédit: Photo - Fondation du Patrimoine 02/14



Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation départementale dont vous dépendez.

La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine appartenant à l'abbaye de Bellefontaine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label.

Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Restauration des enduits intérieurs de la chapelle Notre-Dame de Bon Secours

Abbaye de Bellefontaine - Bégrolles-en-Mauges



15 ANS D'ACTION EN MAINE-ET-LOIRE

- ▶ Plus de 1000 projets de restauration soutenus
- ▶ 50 millions d'euros de travaux de qualité réalisés
- ▶ 1.5 millions d'euros d'aides financières octroyés

MISSION

La Fondation du patrimoine a reçu pour mission de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager de nos régions, en identifiant les édifices et sites menacés de dégradation ou de disparition, et en sensibilisant les acteurs locaux à la nécessité de leur restauration.

ORGANISATION

La Fondation du patrimoine dispose d'une organisation décentralisée à l'échelle régionale, départementale et locale grâce à la présence de plus de 500 délégués et 60 salariés. François-Xavier Gourdon assure le bon fonctionnement de la Délégation Départementale avec l'aide de 22 Délégués de pays, tous bénévoles. Il est assisté de Laure André, Chargée de mission.

STATUT

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est un organisme dynamique au carrefour du privé et du public.

Habilitée conjointement par le Ministère de l'Économie et le Ministère de la Culture et de la Communication, elle accompagne concrètement les propriétaires privés et publics dans leur projet de restauration par des aides techniques et financières efficaces.

Tous les projets de restauration susceptibles d'être soutenus par notre fondation sont étudiés en étroite concertation avec les services de l'État (Architectes des Bâtiments de France, DRAC).

Contacts

FONDATION



DU PATRIMOINE

PRÉSERVONS
AUJOURD'HUI L'AVENIR

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Maine-et-Loire
6 bis rue des Arènes
BP 92331- 49023 ANGERS Cedex 2
Tél/fax 02.41.39.48.98

maineetloire@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

ABBAYE DE BELLEFONTAINE

49122 Bégrolles-en-Mauges
Tél : 02 41 75 60 40
info@bellefontaine-abbaye.com
www.bellefontaine-abbaye.com

Depuis des temps immémoriaux, il semble que le vallon de Bellefontaine ait abrité ce petit sanctuaire au chevet duquel coulait la « belle fontaine » dont « les eaux sont fidèles », comme le rappelle la devise de l'Abbaye... Cette chapelle dédiée à la Vierge Marie a connu les heures sombres de la Révolution et de la Guerre de Vendée. Des fresques évoquent le passage de Cathelineau en ses murs.

Détruite à plusieurs reprises, en 1791 et 1793, elle sera sommairement relevée en 1817, puis prendra en 1839 la forme que nous lui connaissons aujourd'hui, avec sa nef et ses deux sacristies. En 1948, Dom Sortais fera procéder à une restauration par l'ajout d'un auvent, la création d'une voûte en bois, ainsi que la réalisation des fresques. Depuis, le temps ayant fait son œuvre, il était devenu nécessaire de procéder à des travaux de restauration pour ce lieu de prière très fréquenté. Avec le soutien de la Fondation du patrimoine et la générosité locale de donateurs, trois phases de chantier ont permis sa remise en état extérieure : le chevet, les enduits extérieurs, la toiture de la nef et les vitraux ainsi que le remplacement des carreaux de terre cuite du sol.

Pour achever la restauration il reste à reprendre les enduits intérieurs de la chapelle et des sacristies, ainsi que la restitution des jambages de la porte d'entrée. La communauté des moines de Bellefontaine, déjà reconnaissante pour tous les soutiens reçus, renouvelle son appel à votre générosité pour ce lieu de prière et de paix offert à tous..

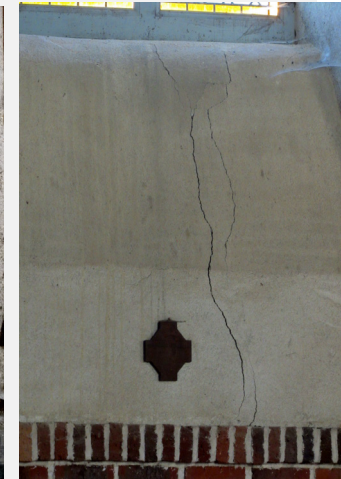
Jean-Marc Chéné - Père Abbé



porte d'entrée



état de l'enduit actuel de la sacristie



fissures dans la chapelle